



NOVEMBRE
2009
NO 15

LA
GAZETTE

BONS



Comment accompagner les couples et les familles dans les différentes étapes de leur vie et surtout dans leurs épreuves ?

Répondre à cette interrogation fut un souci constant, depuis une cinquantaine d'années, de l'Eglise Catholique Romaine à Genève. Il y eut plusieurs étapes. Tout d'abord, en 1952, une équipe de bénévoles bénéficiant de supervision créait l'Office Catholique de Consultation Conjugale.

Puis des assistantes sociales spécifiquement formées prirent la relève.

Enfin en 1978, à la suite du Synode des évêques consacré à la famille, une commission fut créée, commission chargée de faire émerger quelques propositions face aux difficultés grandissantes de la vie conjugale et familiale.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est ainsi qu'en **1979**, une nouvelle association, remplaçant l'Office, vit le jour :

Couple et Famille

Couple et Famille est une association à but non lucratif, actuellement soutenue et financée par l'ECR (Eglise catholique Romaine de Genève), la République et canton de Genève, les dons et les produits de ses activités (principalement des consultations).

Son but est d'accompagner les couples et les familles dans les difficultés relationnelles qu'ils rencontrent. Elle est ouverte à tous, dans le respect des convictions et des valeurs de chacun.

LA STRUCTURE

Pour atteindre ce but, Couple et Famille s'est dotée, comme toute association, **d'un comité** dont les membres participent tous de manière active à son administration et d'une équipe de **professionnels** dont la formation est officiellement reconnue (cf. encadrés)

Dans ses prestations (cf. encadré), il y a un noyau dur à savoir **les consultations**, il y a aussi un certain nombre de propositions de «prévention». En effet, depuis plusieurs années, Couple et Famille développe des programmes de prévention sous forme **de par-**

cours de groupe ou de soirées-débats comme par exemple «L'arrivée d'un enfant quelle bousculade!» ou «Parent, enfant, grand-parent, quelle est ma place?»

L'équipe prend le temps nécessaire pour, en groupe, analyser et comprendre l'évolution de la famille et de la société, ce qui lui permet d'adapter ses prestations aux besoins des familles actuelles.

Couple et Famille ne travaille pas seule, mais **en réseau** :

- au sein de l'Eglise et avec Couple et Famille s'est créée la Pastorale Familiale qui offre aux couples la possibilité d'aborder tous les sujets qui tournent autour du couple et de la famille : mariage, baptême, rencontre entre couples, naissance, etc...

- dans les réseaux professionnels, elle est membre actif de la FRTSCC (Fédération Romande et Tessinoise de Consultation Conjugale), de la FGSPCC (Fédération Genevoise des Services Privés de Consultations Conjugales) et de l'association MédiationS.

- dans la cité, notre association cherche à travailler avec tous ceux qui partagent un souci commun autour du couple et de la famille, que ce soit dans le cadre de la Commission Famille, de la Commission Violence ou en partenariat avec d'autres services ou associations.

LE FINANCEMENT

Tout ceci ne pourrait exister sans nos donateurs, le produit des consultations ne représentant que 25% des recettes. C'est pourquoi je remercie, au nom de Couple et Famille, **l'Eglise Catholique Romaine de Genève ainsi que la République et canton de Genève** qui assurent un soutien financier à notre association depuis de nombreuses années. Je remercie aussi la **Loterie Romande**, la **Fondation Wilsdorff**, la **Philanthropique Genevoise** et tous nos donateurs, personnes morales ou civiles.

Ces subventions et ces dons permettent à Couple et Famille de vivre bien sûr, mais surtout ils permettent de pratiquer *des tarifs différenciés selon le revenu* de ceux qui viennent consulter. Car pour nous, **les questions financières ne doivent empêcher personne de venir consulter.**

Depuis trente ans, la notion de couple et de famille a beaucoup changé. Il y a les familles monoparentales, les familles décomposées, recomposées, les familles sans histoire ou avec histoires, etc... **Le rôle de Couple et Famille est d'offrir à ces couples et à ces familles, quelle que soit leur configuration, une écoute active et sans jugement pour permettre à chacun de se dire et d'être aidé.**



Odile TARDIEU
Présidente

Avec le soutien de

l'Eglise catholique
romaine de Genève



la République et
canton de Genève





Martine Chenou



Christine Tissot Mayor



Monique Lafargue



Marie-Jo Favez



Monika Ducret



Laurent Busset



Véronique Häring



Béatrice Leiser

Le *conseil conjugal* est une aide proposée aux couples qui traversent une crise dans leur relation : la capacité du couple à trouver lui-même ses solutions est entravée par une communication devenue difficile, dominée par les émotions et les ressentiments.

La *médiation familiale* est, dans les situations de séparation ou de divorce, une possibilité offerte aux couples, mariés ou non, avec ou sans enfants, de décider eux-mêmes de la nouvelle organisation familiale, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel, avec l'aide d'une personne qualifiée.

La *thérapie familiale* est une approche qui tient compte de tous les membres d'une famille, des liens qui existent entre eux et du contexte de vie dans lequel ils se trouvent : une crise, un événement peut ébranler toute une famille, de même qu'un problème, une souffrance chez l'un de ses membres peut avoir un impact sur l'ensemble de la famille.

Depuis plusieurs années Couple et Famille a aussi développé des programmes de prévention sous forme de parcours de groupe ou de soirées-débats.

Des professionnels autour de la *directrice Martine Chenou* :
Laurent Busset, psychologue, thérapeute de famille et conseiller conjugal

Monika Ducret, psychologue et conseillère conjugale

Véronique Häring, psychologue et conseillère conjugale

Marie-Jo Favez, médiatrice familiale

Béatrice Leiser, stagiaire en conseil conjugal

Le secrétariat est assuré par *Monique Lafargue* et *Christine Tissot Mayor*.

Cinq membres bénévoles :

Odile Tardieu présidente, *Marc Tissot* comptable, *Elisabeth Gabus*, *Conchi Moreno* au titre de la LAVI, *Jean-Pierre Papis* et la directrice *Martine Chenou*

LES
PRESTATIONS

L'ÉQUIPE

LE
COMITÉ

DANS CE NUMÉRO

COUPLE ET FAMILLE 2

Présentation de l'association
Présentation de l'équipe

SYLVIE MONNIER 4

Le couple dans la famille
pluricomposée : nouvelles
tâches, nouvelles opportunités

TÉMOIGNAGES 10

Ils ont consulté...ils témoignent

30 ANS DE COUPLE ET FAMILLE

CONFÉRENCE 12

de Monsieur Guy HARDY
Familles décomposées re-
composées : de la culpa-
bilité à la responsabilité

SPECTACLE 13

de Monsieur Paul DEWANDRE
Les hommes viennent de
Mars, les femmes de Vénus

MGR PIERRE FARINE 14

souhaite un bon anniversaire
à Couple et Famille!

BON 15

pour une consultation
gratuite

NEWS 15

Couple et famille en chiffres
Assemblée générale



Madame Sylvie MONNIER

Psychologue, thérapeute de couple et médiatrice familiale
Responsable du DAS en Conseil conjugal et enseignante
en médiation familiale à la HETS (Haute Ecole en travail
Social de Genève)

LE COUPLE DANS LA FAMILLE PLURICOMPOSEE : *nouvelles tâches, nouvelles opportunités*

Résumé

Conseillers conjugaux, thérapeutes de couple et de famille ont de plus en plus l'occasion de recevoir en consultation des personnes vivant dans des constellations familiales particulières : la famille pluricomposée en est une. Recomposer une famille est une tâche d'une grande complexité. Nous présenterons certaines spécificités structurelles pour éclairer le travail avec ces couples sans les pathologiser. Une des caractéristiques du couple recomposé est qu'il est d'emblée pris dans une dynamique familiale plus large. C'est pour cela qu'il sera, dans ce qui suit, autant question de famille.

Les tâches de la recomposition

Bien que le regard social la considère de manière moins critique, la recomposition d'un couple mobilise des processus complexes. Une première difficulté vient sans doute du manque de repères puisque, dans nos sociétés, la famille nucléaire, la P/M/E, comme la désigne Robert Neuburger:¹ Père / Mère / Enfants, constitue un modèle inadapté à la réalité de la structure pluricomposée. Recomposer une famille implique, comme l'écrivent Irène Théry² et ses collaborateurs, rien de moins que de «recomposer des rôles et des sentiments», ce qui signifie pour chacun de ses membres un travail tant sur le

plan psychique que relationnel, mythique et organisationnel.

En effet, il sera nécessaire de :

- Créer une nouvelle conjugalité sans qu'elle soit immédiatement happée par la parentalité préexistante

- Créer de nouvelles intimités, de nouveaux territoires, une place et un temps pour chaque individu et chaque sous-système

- Composer avec l'ambivalence des sentiments et reposer les barrières générationnelles sans usurper l'autorité du «vrai» parent

- Inventer une nouvelle histoire (un nouveau mythe) sans nier le passé, un futur qui impliquera peut-être la naissance de nouveaux enfants

- Instaurer une nouvelle culture familiale avec ses codes et ses rituels

- Elaborer des frontières semi-perméables en particulier vis-à-vis des ex-conjoints qui demeurent des parents dans la vie de leurs enfants

- Composer avec les rythmes, les territoires de chacun

- Se mettre d'accord sur un minimum de règles éducatives communes à partir de celles provenant de deux

clans différents

- Pour les enfants, recomposer une fratrie dont les places sont provisoirement chamboulées

- Déterminer le rôle des adultes (parents et beaux-parents) vis-à-vis des enfants : les siens et ceux de l'autre

- Déterminer et articuler les différents lieux de décision

- Composer avec des ressources économiques provenant de sources différentes et partagées entre différents lieux

Chacune de ces tâches mobilise la créativité mais aussi les résistances des multiples partenaires qui ne sont pas preneurs au même titre de la recomposition, puisqu'ils n'y voient pas les mêmes enjeux, ni les mêmes intérêts.

Au cours de chacune des étapes du processus, des tensions importantes peuvent émerger aux différentes frontières, se situant en particulier :

- entre les deux partenaires de ce «nouveau» couple

- entre la «première» famille et la nouvelle famille

- dans le contact adultes (parents et beaux-parents) / enfants à l'intérieur de la fratrie recomposée

Il est nécessaire de reconnaître ces difficultés pour éviter qu'elles ne s'enkystent en symptômes durables et ne se personnalisent à outrance ; elles sont à considérer comme le signe du travail d'ajustement considérable qu'implique la création d'une nouvelle entité en mal d'inscription symbolique.



Les étapes de la recomposition

La recomposition implique des transformations structurales et relationnelles profondes. Ce passage demande une multitude d'adaptations et implique un stress important.

Cette période de transition qui peut s'étendre sur plusieurs années comporte plusieurs phases³.

La première phase consiste en l'**acceptation des pertes** suite à l'éclatement familial et la réorganisation du système autour de deux noyaux séparés. Cette phase peut être comprise grâce à la notion des deuils multiples.

Suit alors l'acceptation du changement et l'entrée dans **la phase de négociation**: «à ce stade, les confrontations doivent être considérées comme des efforts pour concilier les besoins individuels, conjugaux et familiaux qui se font compétition au sein du même système». Cette phase met à l'épreuve plus que tout autre les compétences de médiation de chacun. Le sentiment d'une nouvelle appartenance et identité familiale est le signe que cette tâche est résolue.

Enfin, il y a **la phase d'élaboration** au bout de laquelle la nouvelle cellule ressemble à toute autre famille car elle a surmonté la transition. Pour poursuivre son évolution elle aura à faire face, comme les autres familles aux tensions liées aux événements de la vie familiale.

Les deuils multiples nécessaires à la recomposition

Le premier travail psychique

concerne, pour les ex-conjoints, à faire le deuil de l'union précédente. La littérature psychanalytique y a beaucoup fait référence. Ce deuil prendra une forme différente suivant l'implication de chacun dans le scénario de séparation⁴.

Pour les anciens partenaires, le travail de deuil concerne le désinvestissement du précédent conjoint, le désinvestissement de ce premier couple, du mythe qui le constitue⁵ et du modèle de la famille dans sa modalité P/M/E.

Ce deuil, à moins d'être escamoté, prend du temps mais permettra l'investissement d'un autre partenaire sans trop de fantômes.

La famille reconstituée implique le deuil de l'idéal⁶ de la première famille constituée et, en tant que parents, l'acceptation que le contact avec les enfants soit moins fréquent et qu'il prenne des formes différentes. L'acceptation aussi de ne pas être tout pour les enfants et que l'autre parent au-delà du conflit conjugal et le cas échéant son nouveau conjoint, aient aussi un rôle à jouer auprès d'eux.

Les enfants, même si, dans le meilleur des cas, ils maintiennent le lien avec l'un et l'autre des parents, ont aussi à intégrer la perte du couple conjugal des parents, à renoncer au rêve de leur réconciliation, à accepter tant bien que mal leur séparation et la disparition de la famille telle qu'ils l'ont connue, pour se contenter dans le meilleur des cas d'un «couple parental», si l'entente est «suffisamment bonne». Cela signifiera pour eux la perte d'un contact quotidien avec les deux parents simultanément. La nouvelle union, le remariage et la naissance d'un

nouvel enfant éventuel scellera souvent la fin de tout espoir de réconciliation mais aussi la possibilité de se référer à un même couple conjugal et parental.

Nouvelle conjugalité et parentalités

Bien que l'amour soit au centre de la recomposition, avec son effet fédérateur, la nouvelle union devra se développer dans un contexte mobilisant au départ, sauf déni majeur, inquiétude et ambivalence. Les nouveaux conjoints ont peu d'espace pour leur découverte mutuelle, la construction de leur mythe et de leur nouvelle conjugalité qui risque d'être rapidement happée par la/les parentalité/s préexistante/s. La lune de miel est de courte durée : la présence d'un ou de plusieurs enfants oblige à composer l'amour romantique avec les responsabilités parentales et les impératifs organisationnels en chaîne des autres parents qui ont quelquefois plus d'une raison de ne pas encourager la nouvelle union. Indépendamment du contexte relationnel entre les anciens conjoints qui peut être encore très conflictuel, planifier plus prosaïquement des vacances, par exemple, en tenant compte des besoins de chacun n'est pas une sinécure. Telles les grandes machines de Tinguely, il suffit un grain de sable dans un rouage ou d'une courroie sectionnée pour que tout s'immobilise.

Pourtant, n'oublions pas qu'une coparentalité bien organisée peut permettre plus de moments d'intimité pour les nouveaux couples que la famille P/M/E !

L'enjeu pour le couple sera



de maintenir une frontière suffisamment claire autour de son territoire intime mais suffisamment souple pour qu'il puisse devenir le centre de la nouvelle entité : la famille pluricomposée. Il devrait résister aux intrusions possibles des ex-conjoints mais maintenir une ouverture suffisante aux co-parents pour que les enfants ne soient pas privés de ces contacts qui leur sont nécessaires. En ce sens, les habitants de cette entité à géométrie variable, plus ou moins étendue en fonction du plan d'accueil des enfants, doivent apprendre à profiter à chaque instant des possibilités que chaque configuration permet et cultiver des trésors de diplomatie.

La précédente séparation a le plus souvent été accompagnée d'une grande souffrance dont l'ombre plane au-dessus de la nouvelle union. Les attentes *«pourvu que cette fois-ci soit la bonne!»* sont souvent à la hauteur de la peur d'un nouvel échec. *«A un niveau inconscient, la nouvelle relation est «testée» via les points de tensions ancrés dans le passé, de manière à vérifier le risque de répétition»*⁷.

Les composants et les formes de la nouvelle famille peuvent être très variables⁸ suivant si l'un des conjoints est veuf plutôt que divorcé, avec ou sans enfant d'une précédente union et de nombreuses autres variables.... L'importance de la différence d'âge des conjoints, celle des enfants, le rôle du nouveau conjoint dans le scénario de rupture sont au-

tant d'éléments qui modifient la donne.

La structure peut être plutôt symétrique - deux conjoints ayant chacun des enfants de leur précédente union -, ou au contraire présenter une grande dissymétrie. Un nouveau conjoint qui n'a pas d'enfant peut être maintenu dans une position périphérique difficile à vivre ; il lui est souvent demandé de ne rappeler en rien le précédent conjoint ou de ne pas réveiller les souffrances de la précédente union. Cet impératif peut aller jusqu'à empêcher un projet d'enfant.

Ainsi, il est important de tenir compte des caractéristiques structurelles des familles recomposées en étant conscient des forces ou des fragilités potentielles sans pour autant y voir de déterminisme absolu.

De l'illusion de l'harmonie à la vérité des sentiments

La nouvelle orientation affective des parents est censée être accueillie positivement par tous dans le mythe de l'amour généralisé. Il est attendu que l'amour des adultes rejaille naturellement sur les enfants grâce à une équation souvent entendue : *«si je vais bien (moi parent)... mes enfants iront bien aussi»*. Ce n'est évidemment pas complètement faux, mais la vérité des sentiments des enfants ne va pas toujours dans le sens qui arrange les adultes ! Les enfants sont souvent pris dans des loyautés contradictoires à l'égard de

chacun de leurs parents et ils auront vraisemblablement aussi à faire le deuil d'une grande proximité liée à la période de monoparentalité⁹ quand ils n'avaient pas de rival dans le cœur du parent ; ils doivent s'ajuster avec la présence d'un nouveau personnage avec ou sans enfant.

De plus, le cas échéant, il est aussi attendu que les enfants des deux clans s'apprécient mutuellement ; mais là

«A un niveau inconscient, la nouvelle relation est «testée» via les points de tensions ancrés dans le passé, de manière à vérifier le risque de répétition»

non plus, en dépit des précautions prises, des explications données, et même si les présentations se

passent bien, l'harmonie générale n'est pas toujours au rendez-vous. En effet, il n'y a vraisemblablement aucune raison que les affinités des adultes recoupent celles des enfants, car si on élit son conjoint, on ne choisit pas ses enfants qui peuvent nous être plus ou moins sympathiques.

Mais au long cours, avec le respect des besoins, des places et des sentiments de chacun, des liens positifs ne tarderont généralement pas à se tisser, dans la mesure où justement l'amour n'est pas décrété obligatoire. Si l'hostilité et l'ambivalence ont pu être reconnues et intégrées (ce qui ne signifie pas en tolérer toutes les manifestations), le processus d'appropriation pourra aboutir à l'adoption réciproque : *«le processus d'appartenance mutuelle s'enclenche à l'insu des parties et les vies se retrouvent irrévocablement liées»*.¹⁰



Fragilité de l'inscription symbolique de la nouvelle entité

Bien sûr, le nouveau couple va développer, à partir de sa base mythique, ses propres rites et ses propres finalités. Cependant cette nouvelle création ne pourra se faire sans une articulation fonctionnelle avec les autres systèmes dont font partie les enfants, les familles d'origine, les ex-conjoints. Cette articulation n'implique pas l'homologie des règles mais une compatibilité suffisante pour que les enfants ne soient pas pris dans des incohérences, des loyautés clivées et des doubles liens. En effet des conflits relationnels entre les ex-conjoints peuvent s'étendre aux différents systèmes et rendre la vie impossible de par les effets en cascade et l'interdépendance fonctionnelle des systèmes. L'organisation des fêtes par exemple, peut impliquer le bon vouloir d'un nombre impressionnant de personnes.

Par ailleurs sur le plan social, la recomposition se fait dans un contexte où les inscriptions symboliques et les modèles manquent. Chaque famille est plus ou moins renvoyée à ses tâtonnements, ses heurts et ses ajustements.

Cette fragilité symbolique ne saurait être à elle seule rendue responsable de la proportion importante de divorces après remariage (en Suisse : 60% des remariés divorceront, alors que 40% des premières unions aboutissent à un divorce). Pourtant, l'absence d'une reconnaissance juridique des liens et des responsabilités spécifiques liant beaux-parents

et beaux-enfants n'est pas sans effet. La nomination est aussi bien hésitante et porteuse de confusion : beaux-parents, beaux-enfants, quasi frères et sœurs... chaque famille bricole ses propres termes. Pourtant, le plus important est sans doute que chacun soit au clair sur sa place et sa fonction et celle des autres afin que soit limité le brouillage des origines et des générations et assuré, aussi à l'extérieur du système, un minimum de repérage.

Au niveau de la fratrie, les enfants eux aussi, auront à composer avec de nouvelles données : l'aîné aura peut-être à faire à des plus grands et le cadet ne sera plus le plus petit ; ces changements signifient à la fois une perte de statut mais aussi des opportunités de se situer dans la tribu bien vivante.

Pistes pour le travail avec les couples recomposés

Décrire les spécificités du couple dans la famille pluri-composée ne signifie pas considérer que tous les problèmes amenés par ce couple soient liés à la recomposition, mais implique que les intervenants prennent encore plus de distance par rapport à la représentation normative de la P/M/E.

Privilégier le travail directement avec le couple permet de renforcer cette entité souvent noyée dans la famille recomposée. Travailler prioritairement avec le couple, symbolise la reconnaissance de son droit à un espace spécifique, à son intimité, et la nécessité de bien marquer la barrière des générations. Cela

indique qu'en tant que thérapeute, nous reconnaissons la gouvernance du « nouveau » couple et sa responsabilité de l'entreprise familiale, son autorité.

Mais le couple recomposé tout comme le couple biculturel, demande à être reconnu comme tout autre couple ; il est soumis aux mêmes invariants¹¹ que les autres. Néanmoins amener des hypothèses concernant sa spécificité peut s'avérer très soulageant et permettre de recadrer les difficultés.

Une grande partie de notre travail avec ces couples consiste souvent à amener à reconsidérer l'idéal d'harmonie

il n'y a aucune raison que les affinités des adultes recoupent celles des enfants

générale, à comprendre les tensions comme des signes de croissance et de construction

développementale, à renforcer les compétences permettant d'imaginer des modalités créatives avec les autres membres du système familial.

Développer des compétences médiatrices. La vie quotidienne de la famille recomposée est source de nombreux conflits ; apprendre à les reconnaître permet de trouver des solutions. L'esprit de la médiation¹² peut être très utile dans ce contexte de famille à géométrie variable.

Le travail sur le conflit permet la reconnaissance des besoins de chacun.

En amont de la recomposition, la médiation familiale en situation de séparation et de divorce peut permettre d'aborder la réorganisation familiale dans les meilleures conditions relationnelles et matérielles, en prenant en compte l'intérêt



une
situation

...où comment les tensions non résolues d'une précédente séparation peuvent mettre en danger la dynamique du nouveau couple et avoir des impacts sur la relation beaux-parents / beaux-enfants...

de chacun : enfants et parents. Elle permet de recréer les bases d'une bonne collaboration parentale des ex-conjoints et aplanir le terrain de la recomposition : car comment construire un nouvel édifice sur un terrain miné ou des sables mouvants ?

Les groupes pour des couples vivant en famille recomposée

Nous avons eu l'occasion de proposer à titre préventif un modèle plus collectif pour les couples vivant cette situation. En effet, sachant qu'un pourcentage important (60%) de remariages se solderont par un divorce (Glick, 1989 Canada)¹³, nous nous sommes inspirés d'un modèle d'intervention déjà expérimenté avec profit outre-Atlantique. Ce modèle nord-américain a une visée éducative et une visée de soutien permettant : « de recevoir de l'information sur différents aspects de la recomposition familiale, de rompre leur isolement, de partager leurs difficultés communes et de trouver des solutions à leurs problèmes ».

Nous l'avons adapté à notre contexte suisse et à notre sensibilité thérapeutique en privilégiant l'échange à l'information, en favorisant l'expression de chacun. Il faut pourtant dire que la pratique des groupes semble plus difficile en Europe où la culture de privé est très forte et qu'il n'est pas toujours facile de rassembler un groupe de couples pour parler ouvertement de ce qui est difficile. Pourtant l'expérience a été concluante et permet la mise

Christine (38 ans) et Alain (40 ans) demandent une consultation de couple. Christine, la nouvelle compagne n'en peut plus, elle est épuisée, dort mal et pleure souvent. Son compagnon en est très affecté. Le nouveau couple vit ensemble depuis 6 mois avec Charlotte, la fillette que Christine a eue d'une précédente union. La séparation s'était faite d'un commun accord ; Charlotte voit assez souvent son père mais de manière irrégulière.

Alain, après quelques années d'un mariage conflictuel, s'est résolu à quitter son épouse avant de rencontrer Christine. Son ex-épouse bien que vivant avec un nouveau compagnon, n'aurait selon Alain toujours pas accepté le divorce. Leurs deux enfants : Daniel (12 ans) et Vanessa (10 ans) ont leur résidence principale chez leur mère, ce que le père accepte difficilement.

Ses deux enfants partagent la vie de la famille recomposée par leur père deux soirs par semaine et la journée du mercredi ainsi qu'un week-end sur deux. La joyeuse tribu des enfants s'entend bien et les grands chouchoutent Charlotte.

Pourtant les tensions s'accumulent entre Christine et les enfants d'Alain. Christine travaille à temps partiel et assume une grande partie de la prise en charge des enfants ; elle se décrit comme excédée par les provocations de sa belle-fille et épuisée de devoir faire le gendarme auprès de Daniel. Elle se plaint du laxisme de son compagnon et ne se sent pas soutenue sur le plan éducatif.

Très attristé, Alain prend la mesure de la souffrance et de l'épuisement de sa compagne avant d'exprimer combien de son côté, sa situation de père divorcé lui pèse puisqu'elle l'empêche de vivre complètement avec ses enfants et l'oblige à devoir accepter qu'ils vivent plus avec leur mère dont il ne partage pas les valeurs. Cela lui est d'autant plus insupportable que son fils le « nargue » dit-il en exigeant des vêtements de marque.

Sentant que l'incendie pouvait se rallumer à chaque instant avec son ex-épouse, il avait laissé sa compagne aller seule au front éducatif ; il avait en outre du mal à imaginer que voyant moins ses enfants, il lui faille poser des limites.

Après avoir été reconnu dans ce qu'il vivait, il a pu se rendre compte que son fils avait des désirs assez comparables à ceux des autres enfants de son âge, parents divorcés ou pas, et qu'il n'était pas uniquement le porte-drapeau de la société de consommation ou de sa mère : tout au plus avait-il besoin qu'on prête attention au fait qu'il grandisse.

Les différences de mode de vie d'avec son ex-épouse permettaient la poursuite de leur relation conflictuelle ; la conscience de cela lui permit de renoncer à l'escalade symétrique et de regarder son fils autrement.

Déposer les armes a libéré une énergie qui a pu être mise au service de la relation de couple ; il a pu soutenir sa compagne en assurant sa part de la fonction cadrante des enfants ; ces derniers sentant la conflictualité entre leurs parents baisser n'avaient d'ailleurs plus autant besoin de « provoquer » Papa en exhibant les options de Maman à la maison. La dynamique du nouveau couple s'est considérablement améliorée.



en perspective d'une multitude d'expériences personnelles, de couples, de configurations et de problématiques différentes. L'histoire de chacun, ses difficultés mais aussi les solutions trouvées, permet d'ouvrir la compréhension de ce que peuvent vivre les autres membres de sa propre famille recomposée ainsi que les ex-conjoints.

Chacun, finalement, se rend compte que « c'est normal de trouver que ce n'est pas facile... que l'essentiel des problèmes vécus est lié à la spécificité et aux difficultés de la vie en famille recomposées »¹⁴. Cela est soulageant, diminue la dramatisation des tensions et permet de bénéficier d'autres expériences.

Le fait que les couples en soient à une phase ou une autre de la recomposition leur permet de se percevoir dans un processus et d'imaginer avec confiance un avenir réaliste.

Conclusion

Le travail avec les couples recomposés doit tenir compte des spécificités structurelles de cette famille à géométrie variable et des phases de la recomposition. Face aux manques de repères juridiques, psychologiques et sociaux, il est d'autant plus important que cette forme de famille soit reconnue symboliquement. Un espace doit exister pour reconnaître les tensions normales et les souffrances adaptatives qui ac-

compagnent cette construction qu'est la création d'un nouveau couple, d'une nouvelle famille.

La construction du couple et de la famille recomposée doit composer avec des niveaux de réalités différentes. En tant qu'intervenant notre premier rôle est de reconnaître la spécificité de cette famille sans la pathologiser ou la renvoyer systématiquement à un modèle désormais dépassé pour ceux qui nous consultent : la cellule P/M/E. Il convient d'entendre la souffrance de ces couples

**En tant qu'intervenant
notre premier rôle est de
reconnaître la spécificité
de cette famille sans la
pathologiser**

sans la banaliser, mais sans dramatiser. Cette reconnaissance leur permettra de retrouver des capaci-

tés d'imaginer des pistes inédites.

Il est bien entendu nécessaire de distinguer ce qui relève des difficultés normales et prévisibles liées à l'adaptation à la vie en famille recomposée des problèmes plus graves ; ces difficultés adaptatives peuvent être abordées utilement en groupe ou en consultation « individuelle » de couples recomposés.

« Cette famille doit lutter pour sa crédibilité, lutter pour penser les blessures du passé et lutter pour s'accepter de l'intérieur »¹⁵ mais n'oublions pas que la recomposition est aussi une extraordinaire opportunité de croissance pour chacun dans la mesure où elle oblige au décloisonnement de l'univers familial et à une multiplicité d'apprentissages et l'expérience de nouvelles solidarités.

Bibliographie

¹ R. Neuburger « Le mythe familial » Paris ESF 1997.

² I. Théry (sous la direction de) « Recomposer une famille, des rôles et des sentiments » Paris, Textuel, 1995.

³ Reprises de l'article de G Marino et F. Fortier. « Un modèle développemental pour l'intervention auprès des familles recomposées » Canada, in *Service social* vol 39, 1990.

⁴ voir article de S. Monnier « Rupture du couple : médiation, thérapie ? » in *Psychoscope journal de la Fédération Suisse des Psychologues* 1/ 1998, vol.19.

⁵ R. Neuburger opus cité 1997

⁶ comme s'intitule l'article de D. Germain : « la famille reconstituée : le deuil de l'idéal », in *Revue canadienne de psycho-éducation*. Vol 13, n°2, 1984

⁷ D. Germain, article cité, 1984,

⁸ D. Germain, ibid.

⁹ terme désignant, faute de mieux, la période de vie après la séparation où le parent qui a la résidence principale vit seul avec le ou les enfants

¹⁰ D. Germain, article cité, 1984

¹¹ J-G Lemaire : « le couple : sa vie, sa mort. La structuration du couple humain ». Paris, Payot, 1995.

¹² Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jacqueline Morineau : « l'esprit de la médiation » Paris Erès 1999.

¹³ cité dans l'article de M.C. Saint Jacques et al. in *Revue service social* vol 39, n°3, 1990

¹⁴ M.C.Saint-Jacques ibid 1990

¹⁵ D.Germain article cité



Ils ont consulté...

Albert: 58 ans, 30 ans de mariage:

Quand je suis venu en conseil conjugal, je n'y croyais pas du tout. Mais les séances m'ont aidé à exprimer ce que je ressentais. Je me suis rendu compte que je ne communiquais pas et que j'avais peur des conflits. Aujourd'hui, le ton a changé entre nous. Et nous faisons à nouveau des projets ensemble.

Chacun est mieux à sa place. On se sent apaisé et plus confiant. Nous parvenons à nouveau à dialoguer.

conseil conjugal

Ce n'est pas comme avec les amis qui cherchent des solutions pour nous mais qui ne connaissent pas nos besoins, ne sont pas à notre écoute ou cherchent à nous remettre ensemble.

Umberto et Clara, 5 ans de mariage, une fille de 3 ans:

Umberto: "Les rencontres (en conseil conjugal) agissent pour moi comme un catalyseur. En effet, dire quelque chose à son conjoint, devant quelqu'un qui m'aide à trouver les mots justes, favorise la discussion, la dynamise et nous fait évoluer."

Clara: "Les rencontres nous obligent à parler de notre relation – comme un devoir d'école. C'est comme une obligation, mais ça permet de nous dire des choses qu'on ne se dirait pas autrement. Et puis, c'est aussi un filet de sécurité."

médiation familiale

Les enfants sont soulagés parce qu'ils savent qu'on se parle.

J'ai été mise en confiance grâce à la présence d'une tierce personne : mes demandes ont pu être entendues et reconnues comme n'étant pas irréalistes.

Un couple de retraités, à propos de la répartition de leurs biens : Vous nous avez permis de faire de façon agréable quelque chose de désagréable.

...et ils témoignent

Cela m'a permis de déposer ma colère et d'admettre que le divorce est la moins mauvaise solution, même si ce n'est pas ce que je souhaitais au départ.

On a pu parler dans le calme avec quelqu'un d'extérieur qui ne prenait pas parti. Cela nous a permis de nous ouvrir aux idées de l'autre, de ne pas rester sur nos positions. On n'y serait pas arrivé sans cela. C'est quelque chose de nécessaire.



Guy HARDY

est directeur d'un centre d'intervention auprès de familles en difficulté, thérapeute familial et formateur en approche systémique et en programmation neurolinguistique.

Familles décomposées recomposées : de la culpabilité à la responsabilité

Le titre de la conférence que Monsieur Guy Hardy va animer pour Couple et Famille à l'occasion du 30ème anniversaire de l'association, nous permet d'entrevoir sa pensée, iconoclaste et positive.

Travailleur social et éducateur, Guy Hardy est devenu directeur d'un centre d'intervention auprès de familles en difficulté, thérapeute familial, mais aussi formateur en approche systémique et en programmation neurolinguistique, dans tous les pays francophones.

Dans ses interventions, Guy Hardy se fait un malin plaisir de déstabiliser les professionnels de la relation qui l'écoutent en mettant à mal leurs connaissances théoriques, mais pour mieux construire avec eux - que dis-je avec eux - avec les familles qui les consultent, une relation respectueuse des situations individuelles et porteuse de changements.

Fustigeant la tendance, hélas trop répandue, de voir dans les familles qui consultent des « experts de leur problème » et dans les intervenants sociaux « des experts de la solution », Guy Hardy veut s'appuyer sur les compétences des familles à trouver elles-mêmes les remèdes à la crise qu'elles traversent.

Bouleversé par le concept de « la compétence des familles », développé par Guy Ausloos, et auquel il adhère complètement, Guy Hardy en tire

les conséquences dans l'approche systémique qui est la sienne. Il les décrit dans un article paru en 2004, dont voici de très courts extraits :

« L'intervenant n'est jamais un ob-

servateur neutre et extérieur de la situation qu'il observe. Lorsque nous rencontrons des personnes, le fonctionnement du système qui se met *ipso facto* en place n'est jamais un fonctionnement familial, mais consiste en un jeu relationnel qui inclut notre présence... De ce point de vue, nous n'avons jamais accès au fonctionnement du système familial lui-même et nous n'intervenons jamais qu'au sein du système d'intervention composé des partenaires familiaux (entre autres) et de nous-mêmes... Ce premier glissement conduisait à deux conclusions :

(...) Plutôt que de penser comment les membres de la famille allaient dépasser la difficulté qu'ils rencontraient et y envisager une solution, la question centrale devenait comment, au sein-même de notre rencontre, nous allions ensemble expérimenter un jeu relationnel ouvert à l'indétermination, l'incertitude du changement et aux compétences de chacun à s'y expérimenter.

(...) Il ne s'agissait plus de dire aux partenaires familiaux comment ils devraient faire différemment, mais s'interroger sur comment, dans ce moment et instant que nous partageons avec eux, nous pouvions faire différemment avec eux pour que s'ouvrent pour tous des possibilités de vivre différemment les choses (...).

Notre objectif, bien plus que de comprendre, faire une hypothèse, ... de conseiller le changement, de vouloir le faire émerger pour la famille est bien plus, dans le moment de notre interrelation, de l'expérimenter avec la famille au sein du jeu relationnel que nous partageons avec elle ».

(Guy Hardy, *De la compétence des familles à la compétence des systèmes d'intervention*, Les Cahiers de l'Actif No 332/333, La Grande Motte, Janvier 2004)

Martine CHENOU
directrice

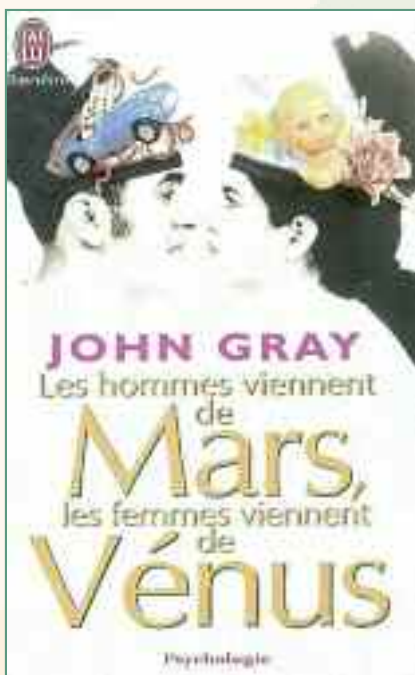


30 ANS



Moi Martien Toi Vénusienne

30 ANS



Nous en avons tous entendu parler, nous avons même peut-être lu ou parcouru «Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus», best-seller mondial écrit dans les années 90 par l'auteur américain John Gray. Celui-ci, constatant l'incompréhension engendrée par la différence entre les sexes, part à l'exploration de ces deux mondes étrangers l'un à l'autre, le masculin et le féminin, et révèle comment chacun de ces mondes communique, pense, ressent, réagit, se conduit, aime et apprécie.

Bien sûr, ce livre a un peu vieilli et les couples d'aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes; bien sûr l'atmosphère américaine dans lequel il baigne n'est pas tout à fait la nôtre; il n'empêche que cet ouvrage frappe juste et qu'on se surprend à se reconnaître dans cette femme qui croit plus diplomatique de dire à son homme «pourrais-tu me chercher mon sac dans ma chambre, parce que je suis en train de changer Lily et qu'après je dois appeler le plombier ?» plutôt que de demander simplement «voudrais-tu



chercher mon sac dans ma chambre ?» ou dans cet homme qui, se sentant mis en accusation de ne pas en faire assez pour sa famille par la première formulation de la demande, n'ira pas chercher le sac de sa femme, après avoir répondu que oui, il pouvait le faire...

Mais surtout, nous avons la chance aujourd'hui que Paul Dewandre se soit emparé du sujet : titulaire d'un diplôme d'Ecole supérieure de commerce de l'université de Louvain et d'une maîtrise en gestion à Columbia, aux Etats-Unis, Paul Dewandre débute sa carrière professionnelle en créant une compagnie aérienne à Liège. En 1991, l'année de ses 30 ans, c'est la crise du Golfe et ses répercussions sur le trafic aérien. Paul Dewandre change complètement de cap et se passionne pour les relations humaines. Après avoir assisté, en 1996, à une conférence de John Gray, Paul Dewandre se forme, avec lui, à la communication au sein du couple. Il crée par la suite, et avec son accord, les ateliers «Mars-Vénus» en Europe francophone, qu'il anime pendant dix ans.



Comme il fait rire ses auditeurs qui lui suggèrent d'en faire du théâtre, il se lance. En 2006, il étrenne son spectacle à Marseille, puis remplit plusieurs salles à Bruxelles. En 2007, il est à Paris, puis part en tournée en Suisse et à Montréal, avant de revenir en Belgique. En 2008 et 2009, nouvelle tournée en Belgique, en France et en Suisse, avec l'Olympia en point d'orgue, en avril 2009. Partout, la salle est comble et un public jeune découvre le spectacle hilarant et instructif que nous avons le privilège de recevoir pour fêter notre trentième anniversaire, où le professeur Dewandre, tout seul sur scène, nous apprend avec humour et pertinence à vivre en meilleure harmonie avec l'autre.

Marié, père de quatre enfants, il est aujourd'hui titulaire des droits mondiaux du spectacle. Une version hollandaise est déjà en route et d'autres versions dans d'autres langues sont à l'étude.



Martine CHENOU
directrice

SPECTACLES



Monseigneur Pierre Farine,
évêque auxiliaire de Genève

souhaite un Bon Anniversaire à Couple et Famille!

L'Eglise est là pour servir la Parole de Dieu, et aussi pour écouter, accompagner et témoigner et non pour condamner.

En ce jour anniversaire de Couple et Famille c'est autour de cette phrase que j'aimerais dire quelques mots.

Le rôle premier de Couple et Famille est indiscutablement d'offrir un lieu d'écoute aux familles et aux couples qui vivent des moments difficiles.

C'est pour cela qu'il y a trente ans, des catholiques

à Genève, soutenus par leur Eglise, ont créé cette association (l'article d'Odile Tardieu, présidente de

Couple et Famille détaille cela en pages 2 et 3).

Mais il y a un autre rôle dont on parle moins c'est celui de témoin, témoin de la Parole **dans** le monde et témoin du monde **dans** notre Eglise. Je m'explique.

Couple et Famille témoigne de la Parole par sa seule présence dans le monde.

Bien sûr il y a l'idéal, sans doute partagé par beaucoup, à savoir le couple dans la durée: un amour pour toujours, sans retour. C'est pourquoi l'Eglise parle d'indissolubilité. Son langage peut paraître dur et difficile. L'Eglise veut affirmer par là qu'aimer c'est exigeant. N'a-t-elle pas raison de mettre la barre très haut?

Et puis il y a la vie, l'être humain avec ses faiblesses, les échecs, des circonstances

malheureuses. Et c'est précisément pour cela qu'il faut accompagner au nom même de cette Pa-

role. L'institution Couple et Famille simplement par son existence, par sa présence, est un témoignage.

Couple et Famille témoigne dans l'Eglise de ce qu'elle entend du monde.

C'est un aiguillon indispen-

sable pour nous qui avons la responsabilité.

Par son expérience Couple et Famille peut témoigner de la difficulté et de la souffrance de certains. Elle nous fait appréhender et connaître ces difficultés ainsi que l'évolution de la société. Elle enrichit notre réflexion. Elle nous bouscule et c'est bien.

Je terminerai en disant que ce qui a été fait est toujours d'actualité. C'est difficile pour les couples et les familles peut-être même plus qu'il y a trente ans. Les barrières ou les interdits tombent. Il est donc toujours aussi important pour moi que ce service existe, dans notre Eglise, à Genève.

Je me fais une joie de réitérer mes vifs remerciements à tous ceux qui œuvrent au sein de cette association et pour elle. Je leur redis mon soutien et leur souhaite un bon anniversaire.

+Pierre FARINE




bon à présenter lors
de votre première
consultation

Vous vivez des difficultés relationnelles, conjugales, familiales, vous traversez une situation de crise ; vous envisagez la séparation, mais vous souhaitez l'aménager dans le dialogue. Recourir à un professionnel peut alors être une ressource ponctuelle efficace pour établir - ou rétablir - un dialogue, garantir un cadre de discussion sécurisé, offrir à chacun du temps et de l'espace pour s'exprimer et écouter, clarifier des incompréhensions et mettre des mots sur les souffrances de chacun. C'est une démarche qui vise à stimuler ou à réactiver les capacités créatrices de chacun, du couple, de la famille, pour inventer de nouvelles solutions face à ses difficultés.

A l'occasion de son 30ème anniversaire et afin d'encourager des personnes pouvant se sentir concernées et

intéressées par cette démarche, ni facile, ni banale, Couple et Famille met à votre disposition un bon pour une consultation gratuite. Une première consultation permet déjà de se faire une idée du type d'aide que l'on peut recevoir lorsque l'on consulte un conseiller conjugal, un thérapeute de famille ou une médiatrice familiale.

<p>conseil conjugal</p>  <p>médiation familiale</p> <p>thérapie familiale</p>	<p>BON</p> <p>pour une consultation gratuite</p>
<p>Couple et Famille</p> <p>Rue du Roveray 16 1207 Genève</p> <p>Consultations sur rendez-vous 022.736.14.55</p> <p>www.coupleetfamille.ch</p> <p>valable jusqu'au 31.12.2010</p>	<p>30 ANS</p>

Couple et Famille en quelques chiffres...

Chaque année, près de **250 familles ou couples**, soit plus de **500 personnes** viennent consulter à Couple et Famille.

Le conseil conjugal représente 61% des demandes, la médiation familiale 16% de même que la thérapie de famille et le soutien individuel 7%.

Un couple (une famille) sur quatre paie le tarif minimum, ou moins si nécessaire, ce qui correspond à un revenu mensuel pour le couple ou la famille de moins de 3500 CHF (2000€).

La moitié des consultants en conseil conjugal ont moins de 10 ans de vie commune dont 33% moins de 5 ans.

Conseil conjugal : «la gestion des conflits et des différences», «la perspective d'une séparation» et «les problèmes de communication» sont les motifs de consultation les plus souvent exprimés ; «l'infidélité» ou «la violence» sont évoqués dans un cas sur dix.

Thérapie de famille : trois demandes sur quatre sont liées à des problèmes avec des adolescents ou des jeunes adultes (autorité, respect, autonomie etc...).

Médiation familiale : la volonté de préparer une séparation ou un divorce «en adultes», celle d'épargner les enfants, de se parler sans animosité sont des motifs souvent évoqués.

NEWS

Une date à retenir...

L'Assemblée générale de Couple et Famille aura lieu

le lundi 22 mars 2010

**Couple et Famille remercie tous ceux qui soutiennent l'association,
que ce soit par des dons, leur amitié, ou de la «publicité» autour d'eux.**

Odile Tardieu, présidente

Vous souhaitez soutenir notre association ?

Nous serons heureux de recevoir vos dons sur notre

CCP 12-10967-2

Vous souhaitez devenir membre de notre association ?

Cotisation annuelle :

Fr. 40,- par personne

Fr. 80,- pour les personnes morales et les associations

*Les membres de l'association recevront **LA GAZETTE** gratuitement*

Si vous n'êtes pas membre de l'association, nous vous proposons un abonnement à

LA GAZETTE

Abonnement simple Fr. 10,- par an

Abonnement de soutien Fr. 20,- par an

COUPLE ET FAMILLE

Rue du Roveray 16

1207 GENEVE

022.736.14.55

info@coupleetfamille.ch

consultations sur rendez-vous
français - espagnol

retrouvez-nous
sur le web

www.coupleetfamille.ch

**PROCHAIN
NUMÉRO**

**JUIN
2010**

- Je souhaite m'abonner à **LA GAZETTE**
- Abonnement simple - Fr. 10,- par an
- Abonnement de soutien - Fr. 20,- par an

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

- Je souhaite adhérer à l'association Couple et Famille - Fr. 40,- par an
- Personne morale, association - Fr. 80,- par an

Coupon à retourner à COUPLE ET FAMILLE - Rue du Roveray 16 - 1207 GENEVE
Demande d'abonnement ou d'adhésion par e-mail : info@coupleetfamille.ch